

NATIONALITES, ETHNIES, EMPLOIS ET BIDONVILLES A ABIDJAN LA QUESTION DES FACTEURS ET DES DETERMINANTS.

YAPI-DIAHOU Alphonse
ENS-ORSTOM
Abidjan

La mise en cause des revenus dans l'explication de la permanence ou de l'extension des bidonvilles¹ dans les villes du Tiers-Monde ne mérite-t-elle pas d'être moins systématisée quand ce type d'habitat ne concerne que des étrangers ou des membres de quelques familles ethniques chez les nationaux ? Certes, les "Soweto" de nationalités ou ethniques ne sont fort heureusement pas la règle ! Mais comment ne pas s'interroger sur de possibles interférences des origines territoriales ou ethniques dans l'élaboration des stratégies et des pratiques dans le domaine de l'habitat ? Ou, au contraire, ces variables sont-elles banalisées aujourd'hui, pour avoir déjà mérité l'attention des auteurs, planificateurs et autres décideurs ? Que l'on se garde de lire dans notre questionnement toute velléité de remise en cause, et plus encore de rejet, des multiples contraintes révélées par ailleurs et dont les actions enchevêtrées ne sont pas moins pesantes dans les choix de stratégies foncière ou immobilière. Le regard qu'il est proposé de jeter sur les nationalités et les ethnies à propos des bidonvilles tient à deux explications essentielles. La première c'est l'idée très répandue, et à laquelle l'opinion publique ivoirienne est maintenant largement acquise, selon laquelle à Abidjan les bidonvilles sont produits et habités (quasi) exclusivement par les étrangers... La deuxième explication, ce sont les

¹ Rares sont les documents sur l'habitat à Abidjan où est employé le terme de bidonville pour désigner ces quartiers tous construits en planches et autres matériaux de rebut, démunis de toutes infrastructures de base et socio-collectifs... Les termes consacrés ont évolué de l'habitat spontané à l'habitat sommaire, puis à l'habitat précaire.

nouveaux conflits dont les bidonvilles tendent à devenir le théâtre; en effet, depuis 1980, consécutivement à l'institution des communes de plein exercice, les nationaux disputent et revendiquent aux étrangers la direction des bidonvilles. Il arrive aussi que de telles luttes opposent des familles ethniques ivoiriennes.

Dans une ville aussi cosmopolite et brassée qu'Abidjan, où l'urbanisation a toujours été planifiée, et où l'Etat a réalisé d'importants programmes de logements économiques, de quoi procède la concentration des étrangers dans les bidonvilles ? Par ailleurs, les revendications ivoiriennes pour le contrôle des bidonvilles interviennent à un moment où l'on inaugure une nouvelle politique de logement, plus ouverte aux bidonvilles pour les restructurer ou les rénover, au profit "exclusif"² des habitants². Et il est à craindre que les pressions que tentent d'exercer les nationaux ici et là n'entravent la mise en œuvre de cette politique ou ne la détournent de son objectif qui est d'intégrer les bidonvillois à l'ensemble urbain par le logement.

A propos des ressources pouvant faciliter les réponses à ces interrogations, il convient de préciser qu'aucun recensement général ne s'est intéressé à l'habitat avant 1988. Mais les résultats de ce recensement ne sont toujours pas accessibles au public, deux ans après. L'enquête démographique à passages répétés, qui est maintenant vieille de douze ans, demeure le document de base le plus récent pour toutes les études sur l'habitat et la population³. Les autres sources disponibles sont des enquêtes de chercheurs, des travaux d'étudiants ou des études préliminaires effectuées par ou pour le compte d'organismes opérationnels⁴. Et leurs apports restent généralement limités à quelques quartiers seulement.

² Jusqu'ici seuls les propriétaires des baraques bénéficient des parcelles de recasement en cas de déguerpissement, peu importe leur statut de résident ou d'absentéiste.

³ Antoine Ph.; Herry Cl., 1982, enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan, ORSTOM-Direction de la Statistique, Abidjan.

⁴ Il s'agit essentiellement, pour les études préliminaires, des différents rapports produits par des organismes comme la SEMAM, le BCEOM,

POIDS ET TERRITOIRES DES BIDONVILLES A ABIDJAN.

La population vivant dans les bidonvilles à Abidjan se caractérise par son rapport fluctuant. Estimée à 20% de la population totale dans les années 1963, elle est légèrement descendue à 18% à la fin des années 1970. Ce rapport a très probablement augmenté depuis (malgré le taux de 16% avancé par l'AUA en 1985), puisqu'en 1981 déjà il retrouvait presque le niveau de 1963 avec 19%⁵

POPULATION EN HABITAT SPONTANE EN 1985 (SOURCE AUA).

Population	Population totale	% E.C.	% E.AB
Abobo	55 200	17	21
Adjame	1 600	1	0,6
Attécoube	29 000	23	11
Cocody	34 050	33	13
Koumassi	32 400	16	12,4
Marcory	5 300	4	2
Plateau	-	-	-
Port-Bouet	80 700	62	31
Treichville	2 500	3	1
Yopougon	20 300	7	8
Abidjan	261 050	16	100

E.C. : Ensemble de la population communale

E. AB : Ensemble de la population d'Abidjan

Abidjan a la particularité de réunir dans la quasi-totalité de ses communes tous les types d'habitat. Ainsi, à l'exception du Plateau, quartier administratif et Centre des affaires où n'est recensé que l'habitat

l'AURA, le BCET, l'AUA-DCGTX. Sur ce point bibliographique, voir également les travaux de DUBRESSON A., MANOU-SAVINA A., YAPI-DIAHOU A. etc., sur Abidjan.

⁵ ARMAND M. 1984, Abidjan : Structures urbaines et différenciations sociales; thèse de doctorat de 3ème cycle, Université d'Aix-en-Provence. A noter aussi que la fin des années 1970 correspond à l'arrêt des programmes de logements économiques subventionnés par l'Etat. A noter également la très forte progression (plus de 140%) des surfaces occupées par l'habitat spontané entre 1974 et 1984.

de grand et moyen standing, toutes les autres communes ont chacune leur parc de logement résidentiel, économique, évolutif et sommaire⁶. Le poids démographique et l'emprise spatiale des différents types varient selon les communes, ce qui rentre en ligne de compte dans leur caractérisation différenciée. Ainsi, en 1985, 31% des bidonvillois d'Abidjan étaient concentrés à Port-Bouet où un peu plus de six habitants sur dix vivaient dans un bidonville. Dans les communes d'Adjamé, Marcory, Treichville et Yopougon, les bidonvilles ont une emprise démographique (et spatiale) faible; 1 à 4% de la population. Dans les trois premières c'est l'habitat évolutif qui domine avec des proportions de résidents variant de 45 à 80%. Yopougon par contre est la commune par excellence de l'habitat économique : 61% de ses habitants y logent. Cocody représentait 13% des bidonvilles de la capitale tandis qu'Abobo et Koumassi en accueillait 17% et 12%. Ramenées à l'échelle des communes, les proportions atteignent 33% pour Cocody, 17% et 16% pour Abobo et Koumassi. Mais, à Abobo, le reste de la population se concentre dans l'habitat évolutif (80%), à Koumassi c'est entre l'habitat évolutif (60%) et économique (24%) qu'elle se répartit; alors qu'à Cocody on la trouve dans les types "économiques" de standing (42%) et résidentiel (21%) de grand standing.

DES NATIONALITES ET DES ETHNIES DANS LES BIDONVILLES.

On n'évoque généralement les origines territoriales des résidents que pour ceux des bidonvilles. Dans les autres cas, ce sont les caractéristiques socio-professionnelles et les revenus qui retiennent l'attention des auteurs. Ainsi, "l'habitat résidentiel et de moyen standing touche les cadres, les enseignants... d'un niveau d'instruction élevé, l'habitat économique moderne en priorité les employés du secteur tertiaire d'un niveau scolaire de début de second cycle, (tandis que) l'habitat de cour s'adresse dans l'ensemble à des populations plus défavorisées, telles que les salariés non qualifiés de l'industrie et du commerce". Quant à l'habitat sommaire, il est "presque exclusivement celui des étrangers pour la plupart illettrés et occupant à peu près les

⁶ AUA-1985, Abidjan Information, n°4.

mêmes emplois que les résidents de l'habitat de cour"⁷. De quels pays ces étrangers ressortissent-ils et dans quelles limites se situe leur suprématie numérique ?

Port-Bouet 1969.

Port-Bouet était encore un grand bidonville de plus de 50 000 habitants; aucun autre type d'habitat n'y était recensé. Cette année là, le gouvernement décida d'un plan de rénovation du quartier. Dans l'enquête socio-économique confiée à l'Atelier d'Urbanisme de la Région d'Abidjan, celui-ci insista particulièrement sur les nationalités des populations. Ainsi, dans les limites des îlots à déguerpier, on distingue nettement, par un figuré sur la carte, les constructions appartenant à des ivoiriens. En outre, sur la liste des propriétaires (384) dont les concessions devaient être démolies, on insista sur les nationalités lors de l'identification et du décompte des résidents (203, soit 53% des propriétaires des concessions visées). Les locataires n'étaient pas pris en compte. Les dépouillements effectués donnent une proportion d'étrangers plus élevée au sein des propriétaires résidents : 67% contre 33% de nationaux-ivoiriens. Les burkinabè constituaient le groupe dominant, avec 50% de tous les résidents ou encore 75% des étrangers. On a observé que 34% des ivoiriens étaient déjà installés à Port-Bouet au milieu des années 1950, alors qu'à cette période seulement 28% des burkinabè étaient en place, pour 12% des maliens. La période suivante, 1955-1969, marqua une affluence plus forte des étrangers, surtout des burkinabè et des maliens vers Port-Bouet, tandis que le mouvement des ivoiriens, sans observer de pause, s'estompait. Les autres étrangers (9%) comprenant des togolais, des béninois et des ghanéens, arrivés en masse en même temps que les ivoiriens, ont au contraire marqué une pause (1955-1959) dans leur mouvement vers Port-Bouet⁸

⁷ ANTOINE Ph., HERRY cl., 1982, opt. Cit

⁸ A.U.R.A., 1969 : Enquête socio-économique sur Port-Bouet; Archives MCU, Abidjan.

Vridi-Canal et Zimbabwe, 1988.

Ce sont deux bidonvilles situés sur la zone industrielle de Vridi, dans la commune de Port-Bouet. Tous deux font partie des plus anciens bidonvilles d'Abidjan, Vridi-Canal en particulier qui remonte aux années 1900. Une enquête récente révèle la présence, dans ces deux bidonvilles, de 43% d'ivoiriens et de 57% d'étrangers dans la population des propriétaires de baraques; environ 17% des ivoiriens sont absentéistes au lieu de 11% chez les étrangers. Toutes les grandes familles ethniques de Côte d'Ivoire sont représentées avec cependant une forte proportion d'Akan (69%). Le groupe des étrangers compte une dizaine de nationalités. La suprématie des burkinabè est encore nette (58%) mais celle-ci est atténuée par la présence des maliens (17%) et des ghanéens (13%); les autres nationalités étrangères représentent 12% des propriétaires.

Les ivoiriens ont un séjour plus long dans la ville mais leur arrivée dans ces bidonvilles est relativement plus récente, à partir des années 1970 pour la majorité. Les étrangers, au contraire, ont une implantation plus ancienne et mieux étalée dans le temps. On retrouve cette structure par nationalité et par ethnie chez les locataires; les tendances des mouvements vers Abidjan ou vers les bidonvilles se calquent dans l'ensemble sur celles des propriétaires.

Blengué, 1987.

Blengué est un quartier composé de trois blocs. Longeant la vallée qui sert de limite naturelle entre le campus universitaire et le quartier de la Riviera dans la commune de Cocody, l'ensemble est constitué à 90% de baraques faites de planches et de tôles ou de terre battue. Début 1987, les autorités publiques invitent la Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTX) à trouver un nouveau site pour y déplacer les populations installées ici. En effet, le type d'habitat qui y est implanté n'est pas conforme à celui défini pour Cocody, quartier de luxe. De plus, cet habitat "impropre" se développe très vite et déborde le fond de la vallée pour s'étendre sur les versants : il est craint. L'enquête préliminaire menée par l'AUA-DCGTX a dénombré une population totale de 3.662 habitants, répartis au sein de 566 ménages.

La répartition par nationalité révèle une marginalisation des ivoiriens (14%) par rapport aux étrangers qui représentent 85% des résidents. Ici, comme dans le cas précédent, les burkinabè forment le groupe dominant avec une proportion de 76% de la population totale recensée; ghanéens (5%), maliens (2%) togolais et nigériens, représentent ensemble 8% des étrangers, 1,8% des non ivoiriens se répartissant en quelques autres nationalités non précisées⁹.

Trois ans après, les trois blocs ne sont pas encore déplacés et ils continuent d'accueillir de nouvelles baraques le long de la vallée ou sur les pentes. Le rythme des implantations suit celui des déguerpissements ou des événements démographiques au sein des ménages. La pause marquée depuis trois ans serait dictée par l'opposition de certains élus locaux à toute idée de déplacement de "leurs Bidonvillois" vers d'autres communes. Une deuxième explication tiendrait aux difficultés qu'éprouveraient les autorités publiques à trouver de nouveaux sites faciles à aménager et moins contraignants pour les liaisons domicile travail. De plus, les nouveaux quartiers de recasement des déguerpis ne doivent pas entraver, du fait de leur localisation, la réussite d'opérations immobilières ou foncières de standing qui peuvent être entreprises dans leur voisinage...

Dépôt III-IV à Yopougon; 1987.

Le quartier est un amas de baraques et de cases en terre battue. Les habitants sont aussi bien des locataires (ils sont majoritaires) que des propriétaires. Dans ces bidonvilles de la zone industrielle du Banco, les étrangers (23% dont la moitié de nationalité burkinabè et 37% de maliens) sont noyautés par les ivoiriens (77% chez les propriétaires). Les ivoiriens sont encore largement représentés dans le groupe des locataires : trois-quarts des locataires (78%) et les étrangers 22%. Ceux-ci ne regroupent quasiment que des burkinabè, des maliens et des guinéens. Le groupe des Mandé du Nord devance tous les groupes ethniques ivoiriens avec 44% de ceux-ci chez les propriétaires, tandis

⁹ A.U.A., 1969 : Enquête socio-économique sur Port-Bouet; Archives MCU, Abidjan.

que le groupe des locataires est marqué par une bonne représentation des Krou, 49%.

Contrairement aux précédents cas, les ivoiriens et les étrangers sont arrivés simultanément à partir du début des années 1980 qu'ils soient locataires ou propriétaires.

LE REVENU : VRAI OU FAUX DETERMINISME.

Les bidonvilles sont à l'image de l'ensemble de la population abidjanaise, laquelle se caractérise par son cosmopolitisme et le brassage des ethnies. La présence, mais surtout la prépondérance, des étrangers apparaît comme une donnée permanente de l'espace bidonvillois. Par delà cette permanence qui peut aveugler, les bidonvilles ne sont pas moins affectés par d'importants mouvements spatiaux et/ou humains. Ils ont essaimé l'espace abidjanais, se construisant aux quatre points cardinaux. Ces mouvements s'accompagnent d'une évolution bien évidente de la carte de la population. Les bidonvilles accueillent ou "recrutent", depuis les années 1970 et surtout les années 1980, des proportions toujours non négligeables de nationaux, tandis que, dans l'ensemble, la prépondérance des burkinabè va s'atténuant. On doit cela à la découverte des bidonvilles par les ivoiriens, mais l'évolution de la carte des nationalités procède aussi de l'arrivée de ressortissants d'autres pays. hormis les burkinabè...

Que Dépôt III-IV soit un bidonville "ivoirien", Blengué dominé par les burkinabè ou que Vridi-Canal et Zimbabwe s'ouvrent aux ivoiriens, au béninois et aux ghanéens..., toutes ces situations ne constituent pas moins des sources d'interrogation sur le fait que les revenus puissent toujours être considérés comme l'explication majeure, voire universelle, du développement des bidonvilles. Accréditer cette considération implique de réunir dans le monde des moins nantis tous les étrangers présents dans les bidonvilles. Accréditer cette considération implique de réunir dans le monde des moins nantis les étrangers présents dans les bidonvilles d'Abidjan.

En 1969, en établissant une liste nominative des propriétaires résidents pour les distinguer des absentéistes, l'Etat Ivoirien

voulait donner la priorité aux nationaux dans les plates-formes destinées à recevoir les propriétaires déguerpis. la condition de nationalité fut un critère aussi important que celui du niveau et de la régularité des revenus, pour accéder à la location des logements économiques subventionnés par l'Etat. Cette politique d'exclusion des étrangers de l'accès au logement social, si elle a été implicite, n'est pas moins perceptible dans les résultats des travaux ultérieurs réalisés en milieu d'habitat économique¹⁰, dans les plates formes de recasement¹¹ ou, plus récemment encore, sur certains bidonvilles¹². L'habitat économique est avant tout une concentration de nationaux (près de 90% en 1978); les cours des plates-formes de recasement ont pour la plupart un propriétaire ivoirien...

Plus révélateurs encore sont les itinéraires résidentiels des bidonvillois et l'examen des motifs d'accès aux bidonvilles qui les accueillent actuellement. Le débarquement dans un bidonville est généralement précipité, car souvent provoqué par un déguerpissement ou une contrainte majeure qui oblige à quitter son logement précédent. Celui-ci est loué ou construit généralement dans un bidonville et moins fréquemment dans une zone d'habitat officiellement lotie. Déguerpis, ils sont arrivés ici parce que, locataires, ils ne pouvaient pas prétendre au bénéfice d'une parcelle de recasement sur les plates-formes aménagées à cet effet. Outre le déguerpissement ou la cherté des loyers (autre raison évoquée), le logement en bidonville est la solution unique qui s'offre à certaines catégories de travailleurs, comme les gardiens, les boys et

¹⁰ Voir DUBRESSON A. et al., 1987 : *Abidjan "Côté Cour"*, ORSTOM-KARTHALA, Paris;

YAPI-DIAHOU A., 1981 : *Etude de l'Urbanisation de la périphérie d'Abidjan : l'Urbanisation de Yopougon*, thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Toulouse-le Mirail.

¹¹ BCET-SETU, 1980 : *Aménagement d'une zone d'habitat spontané existant de 40 ha à Port-Bouet II*, Rapport sociologique.

¹² BONASSIEUX A., 1982 : *De Dendraka à Vridi-Canal, chronique de la précarité à Abidjan*, thèse de doctorat de 3ème cycle, Paris EHESS;
RHUDO-US-AID, 1987 : *Les économiquement faibles dans les quartiers illégaux précaires : processus d'accès au logement, à la propriété, aux équipements et aux services* (Yapi-Diahou A.), Abidjan.

autres gens de maisons ou encore les pêcheurs et les fumeurs de poissons, qu'attirent la proximité du travail. Sous ce seul motif, la concentration par nationalité ou ethnie paraît incontournable au regard de la "spécialisation" professionnelle trop marquée des différentes communautés : la pêche est contrôlée quasiment pas les ghanéens, les togolais et les béninois, tandis que les boys-cuisiniers et les gardiens sont presque exclusivement des ressortissants burkinabè. La nécessaire solidarité entre lieux de travail et de résidence explique alors que les pêcheurs soient attirés par le littoral ou par la bordure de la lagune Ebrié, tandis que, par exemple, Blengué, peuplé de gardiens, et de boys-cuisiniers, ne saurait être dissocié des villas de Cocody ou de la Riviera qui l'entourent. Investir dans un bidonville ou y habiter ne s'impose pas à tous ceux qu'on y rencontre. Pour beaucoup de personnes (et parmi elles une frange assez large de nationaux), posséder une concession dans un bidonville est perçu comme une meilleure façon de se positionner dans la compétition pour l'accès à une parcelle, l'Etat n'affectant les parcelles de recasement à titre officiel et définitif qu'aux seuls propriétaires. Le choix de vivre dans les bidonvilles est aussi l'expression d'une certaine perception de la ville¹³ de la part de certains citadins. Pour eux, la ville n'est rien d'autre qu'un lieu de transit et elle n'est attirante que pour ses activités multiples et diversifiées et ses emplois générateurs de revenus monétaires. Considérée pour sa seule fonction économique, la ville n'est pas le lieu "où il faut gaspiller tous ses gains", il faut plutôt "penser au pays" ou "au village"¹⁴.

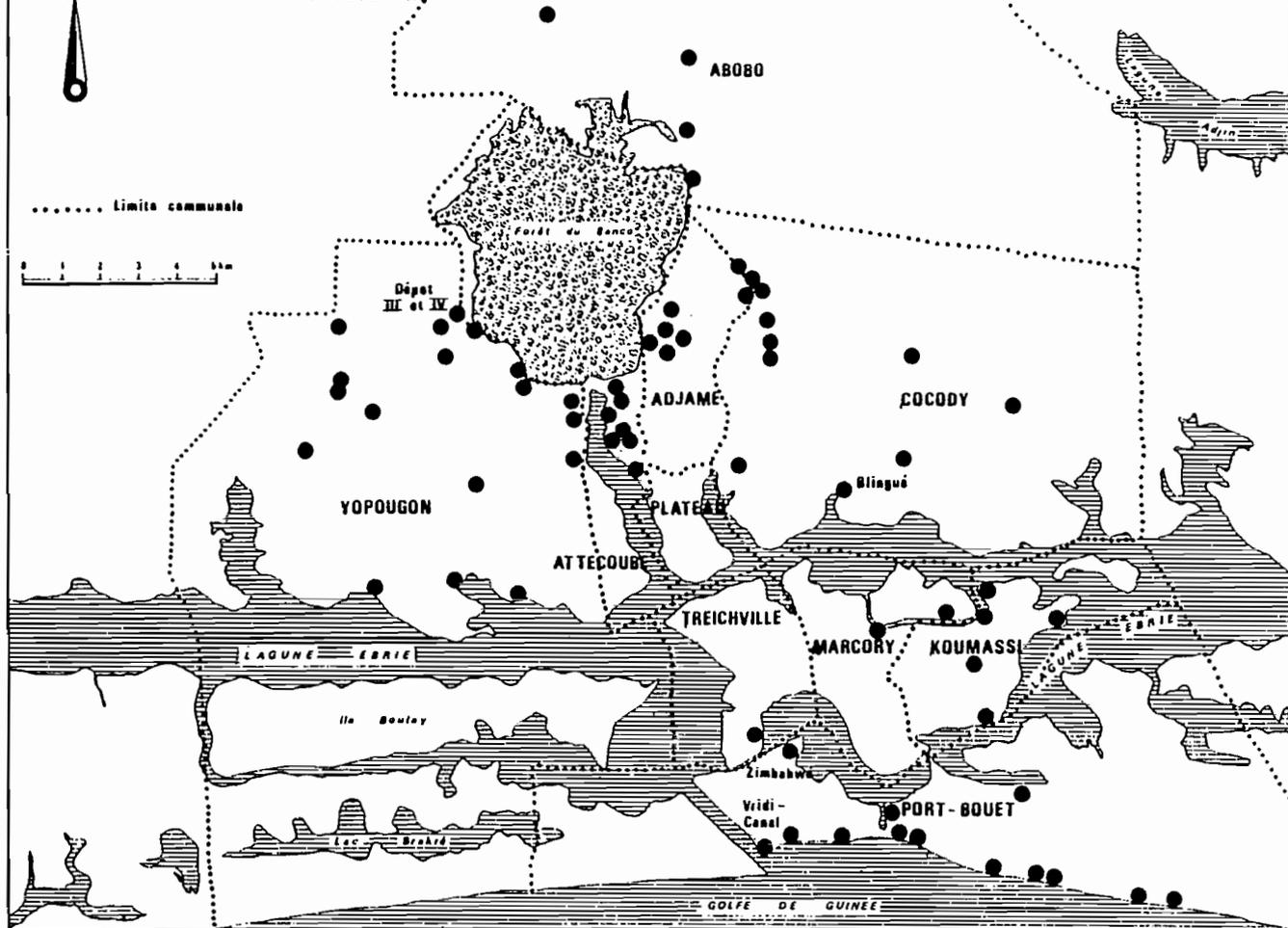
En dépit de la présence encore importante des contingents de migrants non-ivoiriens dans les bidonvilles d'Abidjan, ceux-ci offrent plus l'image de milieux cosmopolites et brassés. Les bidonvilles, comme les autres quartiers légaux, ne sont pas l'émanation de leurs seuls habitants; ils procèdent au contraire des actions d'autres groupes de citadins qui y construisent à des fins spéculatives. D'où l'évolution des statuts d'occupation des logements, passés d'une population de

¹³ Le PAPE M., VIDAL Cl., 1986 : Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan 1979-1985, ORSTOM Centre de Petit Bassam-CNRS la 94, Abidjan.

¹⁴ Propos d'enquêtés dans les bidonvilles "Washington", Gobélé et dans les quartiers Sagbé (Abobo).

propriétaires à une population à dominante de locataires. Les similitudes de caractéristiques socio-professionnelles ou de revenus entre les bidonvilles et les habitants des cours multi-locatives autoriseraient à insister sur la crise chronique des logements comme déterminant de la constitution et du développement des bidonvilles. L'ampleur de la crise, ses dimensions multiples et les risques d'explosion sociale que pourrait entraîner une telle situation, ont amené les pouvoirs publics à donner la priorité aux nationaux pour l'accès au logement social... Une pratique d'exclusion de fait qui pénalise d'abord les étrangers. En amont des pratiques, il y a les stratégies de développement urbain et les choix d'aménagement qui en découlent. Partout l'on recherche l'équilibre entre espace résidentiel et zone d'emploi. Or, malheureusement, l'emploi n'est perçu qu'à travers l'industrie ou le secteur tertiaire moderne. Ce qui conduit à une restriction des espaces d'emplois aux seules zones industrielles ou d'emplois du tertiaire ou au centre administratif. De telles considérations ont pour corollaire l'exclusion des emplois induits (gardiens, boys, blanchisseurs etc.) qui prolifèrent dans les quartiers à fonction résidentielle dominante. Ces emplois liés, non pris en compte (ou insuffisamment) par les planificateurs, justifient la naissance et l'expansion des nombreux bidonvilles. Si ces emplois sont indissociables du développement urbain et des forces sociales qu'ils accompagnent par ailleurs, à quand la fin du mythe de l'emploi moderne et des ressources monétaires pour une prise en compte et une intégration des emplois induits dans les politiques de logement ? Ces emplois ne pouvant être dissociés de ceux qui les exercent, leur prise en compte apparaît comme le meilleur moyen de parvenir à intégrer les étrangers que leurs emplois (ou leur situation de monopole dans certaines professions) excluent éternellement des programmes de logements sociaux.

PRINCIPALES CONCENTRATIONS D'HABITAT PRECAIRE A ABIDJAN



Source: d'cgta - aua

Yapi Diahou Alphonse (1991)

Nationalités, ethnies, emplois et bidonvilles à Abidjan : la question des facteurs et des déterminants

In : Le Bris Emile (ed.), Giannitrapani H. (ed.) Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne

Bondy : ORSTOM.Laboratoire des Sciences Sociales, 705-716

Maîtriser le Développement Urbain en Afrique Sub-Saharienne : Colloque International, Ouagadougou (Burkina Faso), 1990/10/1-5